



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 21 décembre 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	15/12/2011
Affichage	16/12/2011

Etaient Présents : POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine.

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	24	9

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à FROMM Gérard
 DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène
 MUSSON Pascal pouvoir à MARCADET Didier
 BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie
 RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia
 ESTACHY Monique pouvoir à ESCALLIER Karine
 FERRUS Christian pouvoir à SIMOND Stéphane

THEME : **AFF. SCOL. 1**

OBJET : DEMANDE DE
 SUBVENTION ECOLE PONT-DE-
 CERVIERES : CLASSE DE
 DECOUVERTE

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, BRUNET Pascale, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Catherine GUIGLI

L'Ecole de Pont-de-Cervièrès organise une classe scientifique à AGDE (Hérault), pour les élèves des classes de CM1/CM2, *du 4 au 8 Juin 2012.*

Les classes sont composées de 33 élèves.

Plan de Financement

DEPENSES		RECETTES	
		Commune	2350,00 €
33 élèves	10 541,00 €	Conseil Général	500,00 €
		Association parents d'élèves Les Doutous	4 000,00 €
		Participation familles	3 441,00 €
		Coopérative scolaire	250,00 €
Total	10 541,00 €	Total	10 541,00 €

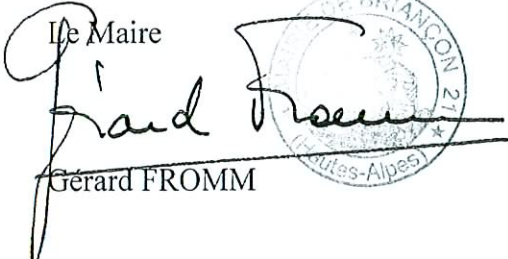
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:


- D'approuver ce plan de financement et d'autoriser le Maire à solliciter une aide la plus élevée possible auprès du Conseil Général.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

Gerard FROMM



TRANSMIS LE 23 DEC. 2011

PUBLIÉ LE 23 DEC. 2011

NOTIFIÉ LE